

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le trente mars deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, NOUAILLES Didier, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques et Mme BESSON Valérie, COLLINET Dominique, BABUT Fatima, CHARRET Audrey, GINDRE Anne, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire. Excusés : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à M. SANVOISIN Christian M. BIERJON Stéphane ayant donné pouvoir à M. LOPES Pascal Mme CHAUVET Caroline ayant donné pouvoir à M. NOUAILLES Didier M. DA SILVA Jonathan ayant donné pouvoir à M. BERNARD Jean-Luc M. LEROY Fabien ayant donné pouvoir à Mme Lynda MAJER M. TOULOUSE Serge ayant donné pouvoir à Mme BESSON Valérie Mme TYNDIUK Allyssone ayant donné pouvoir à Mme CHARRET Audrey
Commune de DESERTINES	Secrétaire : M. SAGNEZ Dominique

DELIBERATION N° 2023-02-05

OBJET : ASSOCIATION « SANDRINE BLANC SEPOSSIBLE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande de l'association « Sandrine Blanc SEPossible », qui sollicite la Commune pour une aide aux frais occasionnés pour la préparation aux courses qualificatives pour l'éventuelle participation de Sandrine BLANC aux Jeux Olympiques de 2024 (handisport cyclisme),

CONSIDÉRANT que madame Sandrine BLANC a déjà obtenu de nombreux titres dans sa discipline, le cyclisme, et qu'au-delà des résultats sportifs, c'est un message de courage et d'espoir qu'elle souhaite partager,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite soutenir cette association et ainsi faciliter l'éventuelle participation de Sandrine BLANC au Jeux Olympiques 2024 (catégorie handisport cyclisme)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ALLOUER une subvention exceptionnelle à l'association « Sandrine Blanc SEPossible », d'un montant de 250 euros, pour aider à la préparation aux courses qualificatives pour l'éventuelle participation de Sandrine BLANC aux Jeux Olympiques de 2024 (handisport cyclisme),

DE PRÉVOIR les crédits nécessaires au compte 6745 du Budget Primitif 2023

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN.



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 13.04.23
et de la publication ou notification
le 13.04.23



Le Maire,